

Procès-verbal
Séance du conseil municipal du 07 février 2024
Convocation du 01/02/2024

	Présents	Absents	Pouvoir
DEFEZ G	X		
LABELLE Sylvie	X		
BLANCHARD Alain	X		
VIGNES Geoffroy	X		
BROUARD Lionel	X		
BLONDEAU Jérôme		X	
CHAULET Marie Noëlle	X		
CREPIN Françoise	X		
DOS REIS VIANA Marie		X	
GOUBARD Laurent	X		
LAFOUX Bruno	X		
PAGNARD Jean-Marie	X		
PONTON Didier	X		
RIPPEL Dominique	X		
SOULAS Karine		X	

Secrétaire de séance : LABELLE Sylvie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal séance du 14 décembre 2023

- Délibérations :
 - o Mise à jour du dossier de voirie communale
 - o Demande de subvention Fonds vert
 - o Ecole de musique du Blanc

Mise à jour dossier de voirie communale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il a pris connaissance du dossier joint à la convocation. Il précise que certaines voies communales classées comme telles ne sont pas bitumées, Elles ne peuvent pas être vendues, elles supposent un entretien annuel et ne peuvent pas être fermées sauf en cas de danger. La longueur de voirie est prise en compte pour le calcul de la DGF.

Il propose de rajouter dans le classement certains chemins actuellement entretenus comme une voie communale.

Les chemins

- des Riaux aux Mognaises
- des Riaux à la RD 44
- des Mognaises à Sennevault
- allée de chasse (chemin mitoyen avec Chalais)
- de D24 à l'Etang Jacquet
- de Pellebuzan au Hangar Bussereau

La demande va être soumise à l'ATD. La décision est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Fonds vert

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le descriptif qu'il a envoyé à Mme Laroche en charge du Fonds vert. Il a intégré l'aménagement de l'aire du covoiturage, les espaces verts de la traverse ainsi que ceux de l'aménagement du parc public et de la maîtrise d'œuvre.

Dans l'attente du retour de Mme Laroche, il demande au conseil de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds vert.

Ecole municipale de musique et de danse du Blanc

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M le Maire du Blanc concernant l'école municipale de Musique et de Danse de la ville du Blanc.

La commune du Blanc supporte actuellement la totalité de la charge financière de l'école de musique et de danse déduction faite de la part versée par les familles.

M le Maire du Blanc précise qu'à compter de ce jour la commune du Blanc prendra en charge totalement les élèves blancois. Pour les élèves des communes extérieures, elle prendra en charge 50% du montant mais demande que les 50% restant soient supportés par la commune d'origine ou par les familles soit un montant annuel de 558€ par inscrit.

M le Maire précise que Ciron a une école de musique avec l'Amicale Cironnaise et qu'elle lui verse une subvention de 2500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix contre et une abstention (M Vignes G) ne prendra pas en charge la part restant pour les élèves de CIRON inscrits à l'école de musique et de danse du Blanc.

La secrétaire
LABELLE S



Le Maire
DEFEZ G

